

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales et du
Développement Durable

Bureau des Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement

Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04.91.15.63.21

✉ vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

N° 79-2010 A

AVIS D'ENQUETE

Société Ateliers Louis Galli à Marseille

En exécution de l'arrêté du Préfet n°79-2010 A du 11 octobre 2010, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par le Président Directeur Général de la Société Ateliers Louis Galli sise ZAC Saumaty Séon – 33 Chemin Saint Henri – 13016 Marseille en vue d'être autorisée à exploiter un atelier d'essai sur banc de moteur à explosion situé à l'adresse précitée sur le territoire de la commune de Marseille.

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en Mairie de Marseille, pendant trente trois jours **du jeudi 4 novembre 2010 au lundi 6 décembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée.

A cet effet, **Monsieur Guy SANTAMARIA, Directeur Général des Services de Berre l'Étang**, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairie de Marseille :

- le jeudi 4 novembre 2010 de 9h00 à 12h00
- le mardi 9 novembre 2010 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 18 novembre 2010 de 9h00 à 12h00
- le mardi 23 novembre 2010 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 2 décembre 2010 de 14h00 à 17h00
- le lundi 6 décembre 2010 de 14h00 à 17h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans la mairie précitée ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Marseille
Direction de la Sécurité Publique
44 avenue Alexandre Dumas
13008 MARSEILLE,

- Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Porte 401
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .

Marseille, le 11 OCT, 2010

Pour le Préfet
L'Adjoint au chef de
Bureau des Installations classées
Pour la Protection de l'Environnement


Christine HERBAUT